

Conducteur de Travaux en Entreprise de Travaux Agricoles

Par Apprentissage et Formation Continue



PUBLIC

- ▶ Jeunes de 16 à 29 ans révolus passionnés par les travaux agricoles en ETA et souhaitant prendre des responsabilités au sein d'une entreprise

NOMBRE DE PARTICIPANTS

- ▶ De 6 à 15 apprentis

LIEU

- ▶ Institut Technique de Savoy

TARIF

- ▶ Pour 12 mois : 5023€. Formation prise en charge par les OPCO et les financements obtenus par le CFA. Le reste à charge pédagogique pour l'apprenti et l'entreprise est donc nul

OBJECTIF PROFESSIONNEL

- ▶ **Occuper un poste de conducteur de travaux en Entreprise de Travaux Agricoles**, être chef d'équipe, être responsable d'Entreprise de Travaux Agricoles
- ▶ Assurer la gestion technique, économique et administrative des chantiers en Entreprise de Travaux Agricoles

CONDITION D'ADMISSION - PRÉREQUIS

- ▶ Avoir un diplôme de niveau Bac minimum, de préférence en agroéquipement

MODALITÉS D'ADMISSION - DÉLAI D'ACCÈS

- ▶ Sur dossier de candidature
- ▶ Entretien de motivation
- ▶ Délai d'accès : à minima 15 jours ouvrés avant l'entrée en formation

DATES ET DURÉE DE LA FORMATION

- ▶ Formation de 18 mois de septembre à mars
- ▶ 675 heures en CFA réparties sur 18 semaines

MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES dynamiques

- ▶ Méthode de pédagogie active impliquant les apprenants dans le processus d'apprentissage (autoréflexion, analyse, pensée critique, argumentation, etc.)
- ▶ Des apports théoriques, des exercices, des travaux de groupe
- ▶ Des visites et témoignages, supports de travaux individuels et de groupe
- ▶ Les apprenants disposent :
 - d'ateliers de machinisme équipés de matériels spécifiques pour les travaux agricoles
 - de salles équipées d'un tableau numérique interactif, salle informatique, CDI et Centre de Ressources

VALIDATION

- ▶ Titre professionnel de niveau V Conducteur de Travaux en ETA, certificateur : FNEDT (Fédération Nationale Entrepreneurs des Territoires)

ACCESSIBILITÉ

Si vous pensez être une personne en situation de handicap, pour toute question y compris sur l'accessibilité, veuillez contacter notre référente handicap, Lucile GUNS à lucile.guns@cneap.fr

ZOOM SUR L'APPRENTISSAGE

▶ Acquisition d'expérience

L'alliance école/entreprise est un facteur de réussite des formations en apprentissage. L'apprenti suit une formation tout en découvrant le monde du travail. Il s'engage dans l'entreprise à moyen terme, et cela peut se conclure par une embauche à la fin de la formation.

▶ Rémunération

L'apprenti dispose d'un salaire qui varie selon l'âge et l'année de formation. La rémunération offre une voie d'indépendance à l'apprenti et le confronte encore plus à ses responsabilités et au monde du travail.



COMPÉTENCES ATTESTÉES (extrait)

- ▶ Analyser le marché des travaux agricoles
- ▶ Analyser techniquement les besoins en prestations adaptés à chaque client
- ▶ Assurer la relation client dans le suivi des chantiers et la gestion des réclamations
- ▶ Planifier et organiser les chantiers de travaux agricoles en définissant les opérations logistiques, les itinéraires techniques, le choix du matériel et le planning d'intervention
- ▶ Organiser le travail des équipes, donner des consignes
- ▶ Superviser le travail des équipes sur chantier dans un souci d'efficacité et de réussite
- ▶ Avoir le souci économique du rendu de la prestation exécutée
- ▶ Organiser et superviser les opérations de maintenance du matériel et la logistique inter-chantiers
- ▶ Établir et faire respecter les règles de santé, hygiène et sécurité au travail et des tiers
- ▶ Participer au choix technique des investissements
- ▶ Organiser le fonctionnement courant de l'entreprise (administratif, financier et humain)

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- ▶ Évaluation intermédiaire en fin de première année : épreuve orale à partir d'un dossier ayant pour support l'entreprise d'accueil
- ▶ 2 épreuves terminales composées :
 - d'une étude de cas à partir d'une visite d'entreprise
 - d'une présentation orale d'un projet mené pour l'entreprise d'accueil et faisant l'objet d'un dossier écrit

ET APRÈS

- ▶ Insertion professionnelle en ETA
- ▶ CQP Technicien de Maintenance des Matériels Agricoles (sur dossier)

RÉSULTATS DE LA DERNIÈRE SESSION DE FORMATION

90%
de réussite
aux examens

Année de référence : 2026

CONTACT

Monsieur MIKOLAJCZAK
U.F.A. de Savy-Berlette
22, ancienne Route Nationale
62690 SAVY-BERLETTE

Tél : 03 21 59 24 29

Mail : cfa.savy-berlette@cneap.fr

Madame DAMBRINE
Entrepreneurs Des Territoires NPDC/
Picardie
Cité de l'Agriculture—BP 80039
62051 SAINT-LAURENT-BLANGY Cedex

Tél : 03 21 60 48 50

Mail : edt.npdcpicardie@gmail.com

RÉMUNÉRATION *

Age de l'apprenti	1ère année d'exécution du contrat (en % du SMIC)	2ème année d'exécution du contrat (en % du SMIC)
Moins de 18 ans	27%	39%
De 18 à 20 ans	50%	57%
De 21 à 25 ans	53%	61%
26 ans et +	100%	100%

* Le pourcentage de rémunération peut varier en fonction de l'OPCO et de l'IDCC de l'entreprise et depuis le 1er mars 2025, la part du salaire supérieure à 50% du SMIC est soumise à cotisations salariales à hauteur de 9,7% (CSG et CRDS).